




LE PARCOURS DE FORMATION : LE CONSEIL EN REMUNERATION

ACQUISITION, ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES

15 HEURES DE FORMATION (validation 15h IAS/DDA)

(8 heures en webinaire et 7 heures en présentiel /PARIS)

TYPE DE FORMATION	Formation en webinaire et en présentiel
PUBLIC CONCERNE	<ul style="list-style-type: none"> - CGP - Banquier - Comptable, expert-comptable - Avocat -Assureur
OBJECTIF DE LA FORMATION	<p>Une stratégie de rémunération globale consiste à transférer de la richesse du patrimoine professionnel vers le patrimoine privé, dans les meilleures conditions sociales et fiscales.</p> <p>Trois solutions principales doivent être systématiquement envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le revenu du travail ; • la distribution de dividendes ; • ou la vente de titres (à un tiers, à une holding familiale ou à l'entreprise via une réduction de capital). <p>S'ajoutent des voies mineures, mais à considérer cependant, les périphériques au revenu du travail : la prévoyance, l'épargne retraite, les avantages en nature, l'épargne salariale, ...</p> <p>Nous apprendrons à construire les meilleures combinaisons, selon chaque cas particulier.</p>
VALIDATION	15 heures DDA/IAS
FINANCEMENT	FACJD est référencé DATADOCK , nos formations peuvent être prises en charge par les OPCOS 
Intervenant	Pierre Ives LAGARDE
DATES	<p>Webinaire (8 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 novembre 2020 (09H00 à 11H30) - 13 novembre 2020 (09H00 à 11H30) - 19 novembre 2020 (09H00 à 12H00) <p>Formation en présentiel PARIS (7 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 01 décembre 2020 (09H00 à 17H30)



**LE PARCOURS DE
 FORMATION : LE CONSEIL EN
 REMUNERATION**

PROGRAMME DU CYCLE DE FORMATION

TITRES	CONTENUS	FORMAT	DUREE	INTERVENANTS
CHOIX DU STATUT SOCIAL : SALARIE OU NON-SALARIE	1) Les 3 chiffres clés nécessaires à l'évaluation de tout système de rémunération. 2) Comme valoriser la protection sociale dans le détail des garanties. 3) Méthode de comparaison entre le président de SAS et le gérant majoritaire de SARL. 4) Les cas particuliers : l'indemnisé chômage et le retraité ayant repris une activité. 5) La SAS à l'impôt sur le revenu : la nouvelle solution miracle ?	WEBINAIRE	2H30	Pierre Yves LAGARDE
DOSAGE DES DIVIDENDES : LEURS SEUILS D'EFFICIENCE	1) Les charges sociales sur dividendes : quand est-ce un avantage ? 2) A partir de quel niveau de salaire, le président de SAS a-t-il intérêt à préférer les dividendes ? 3) A partir de quel niveau de revenu, le gérant de SARL a-t-il intérêt à préférer les dividendes ? 4) Comparaison du <u>cash net disponible</u> , à <u>coût entreprise identique</u> , avec une combinaison optimale revenu/dividendes, selon que l'on soit président de SAS ou gérant majoritaire de SARL	WEBINAIRE	2H30	Pierre Yves LAGARDE
LES PERIPHERIQUES AUX REVENUS DU TRAVAIL	1. Les avantages en nature et frais professionnels (voiture, logement, ...) 2. La retraite par capitalisation 3. L'épargne salariale 4. L'actionnariat salarié (pour ouvrir le capital à des salariés)	WEBINAIRE	03H00	Pierre Yves LAGARDE
FORMATION PRESENTIELLE	Choix du statut social : gérant de SARL ou président de SAS. Optimum rémunération/dividendes. Vente à soi-même / dividendes / rémunération. Epargne retraite professionnelle / épargne retraite privée. Financement du véhicule à usage professionnel. Accord de participation volontaire / accord d'intéressement.	PRESENTIEL	7 HEURES	Pierre Yves LAGARDE

**LE PARCOURS DE FORMATION :
 LE CONSEIL EN
 REMUNERATION**



BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à
 FAC Jacques DUHEM
 38 Rue du Maréchal Fayolle 63500 ISSOIRE

ATTENTION NOMBRE DE PLACES LIMITE

Participant

NOM Prénom	
Téléphone	
Adresse électronique	

Facturation

Entreprise/Société	
SIRET	
Adresse	
CP - VILLE	

Montant

Montant HT	800 €
Montant TTC	960 €

Règlement

<input type="checkbox"/> Chèque	<input type="checkbox"/> Virement sur le compte ¹
---------------------------------	--

¹ BNP PARIBAS RIB 30004 00147 00010079003 08 / IBAN FR76 3000 4001 4700 0100 7900 308

MERCI D'INDIQUER VOTRE NOM SUR L'ORDRE DE VIREMENT